

EXPOSITION VILLA TURQUOISE

La Croix Valmer
Paradis
Protégé

Du 24 juin
au 10 septembre 2023

LA CROIX
VALMER



ENTRÉE LIBRE

MARDI, VENDREDI 17H À 19H

MERCREDI, JEUDI ET
DIMANCHE 10H30 À 12H30

Sommaire

P. 6 Chartes et labels

P.12 Actions menées par le Parc national de Port-Cros

P. 19 La Croix Valmer l'a échappé belle

Directeur de publication : Bernard Jobert

Rédaction : Catherine Huraut
& Brigitte Rinaudo-Pineau

Conception graphique : Émilie Pillon

Photos : ©servicecommunication,
©variable.visual, ©E_Bertrand

Impression : Juillet 2023 - Creamania
Communication - 400ex.

Un paradis ?

A l'abri du grand massif des Maures, face aux Iles d'Or et nichée au sud de la presqu'île de Saint Tropez, La Croix Valmer est notoirement définie comme « Un pays béni des Dieux » !

Contournant les embûches d'une urbanisation exponentielle et d'un tourisme galopant, elle a su préserver son authenticité, la beauté de ses sites, la richesse de sa faune, de sa flore et son environnement exceptionnel, fleurons de sa « qualité de vie » !

Aux Croisiens, touristes, visiteurs... la commune offre toujours un florilège de prodigieux paysages, une baie somptueuse que surplombent des collines rondes, des forêts et un maquis aux multiples essences, des vallons verdoyants bordés de magnifiques vignobles, des falaises sauvages, une mosaïque de plages sablonneuses,

de calanques, de criques, des eaux cristallines, des sentiers de randonnées extraordinaires dans une nature vierge comme le sentier des Douaniers, le sentier marin...

Son histoire s'écrit de l'époque Ligure jusqu'aux actuels touristes internationaux en passant par les Romains, les seigneuries, les soyeux Lyonnais... qui tous ont veillé sur elle pour la préserver.

LCV : Quelles protections et pourquoi ?

Cet environnement exceptionnel a fédéré les volontés de nombreux organismes et associations pour la protéger afin que les générations futures puissent en profiter.

C'est ainsi que la Croix Valmer est titulaire de multiples logos et labels : Pavillon Bleu, Qualité des eaux de baignade, Pelagos, Natura 2000, Territoire Durable...



qu'elle fait partie du Conservatoire du littoral et qu'elle a adhéré à la Charte du Parc National de Port-Cros sans oublier le classement du site des 3 Caps au titre de patrimoine national (Ministère de l'environnement 1995), les documents urbanistiques (EBC, inconstructibilité...) et ses affiliations au PADD, à la charte « Zéro déchet plastiques »...

Synthèse des Sites Naturels :

Quelques rappels chiffrés de notre territoire : 22,28 km², forêts semi-naturelles : 51 %, zones urbanisées : 35 %, vignobles 12 %, espaces ouverts : 17 %, végétation herbacée : 8 %, autres forêts : 28 % !

Sur les 2 224 ha de la commune :

- 1 100 ha sont des espaces boisés dont 1 030 ha sont en zone naturelle protégée (sites appartenant pour 1/3 au Conservatoire : Cap Lardier 327 ha, Cap Taillat 6,5 ha),
- La moitié de son territoire est inscrit en site classé (arrêté ministériel du 15/02/1966). Il est

délimité à l'est par Ramatuelle (zone des 3 Caps), au nord par Gassin et Cogolin, à l'ouest par Cavalaire,

- 270 ha d'espaces naturels d'intérêt écologique faunistique et floristique comme le site de Natura 2000...

- 223 ha en zone agricole-viticole, façonnent très fortement les paysages de la commune et la relient à son histoire

- 33 ha d'espaces remarquables existent au droit de la plage de Pardigon et sont devenus la propriété du Conservatoire du littoral

- 12,5 km de linéaire côtier où se succèdent criques et plages de sable fin (6,5 km)...

Où trouver mieux ?

« *Alguèn pais m'agrado* »

Brigitte Rinaudo-Pineau
Conseillère municipale déléguée
Histoire et Patrimoine



Le conservatoire du littoral



L'État crée en 1975 le Conservatoire du Littoral, établissement public placé sous tutelle du Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire, sans équivalent en Europe. **Sa mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation** ou dégradées pour en faire des sites respectueux des équilibres naturels qui pourront accueillir des activités et le public. Ainsi, il protège de façon définitive les espaces naturels fragiles et menacés en bord de mer, les rivières, lacs, bois, falaises...

Ses acquisitions de zones du littoral le protègent de l'urbanisation, des destructions, des pollutions... Des territoires, souvent en périphérie des communes, permettent ainsi des coupures d'urbanisme.

Sur notre commune de La Croix Valmer et les 20 km côtiers, le conservatoire a acquis depuis 1978 :

- 327 hectares sur le Cap Lardier, l'un des derniers magnifiques poumons verts du littoral varois, encore non urbanisé au milieu des villes balnéaires surchargées,
- 32 hectares à Pardigon,
- 6,5 hectares au Cap Taillat.

Il a pu ainsi, avec le soutien des associations, **préserver notre commune de projets inadaptés et destructeurs** de l'environnement comme le gigantesque projet de port à Gigaro ou la construction d'un vaste golf avec de multiples hébergements à Pardigon... (cf. LCV l'a échappé belle !)

Son ambition est aussi de mieux faire connaître notre littoral à tous ceux qui souhaitent marcher, rêver, écouter, respirer, s'émerveiller devant l'extraordinaire diversité de notre territoire d'exception. (Cf. Actions réalisées).

Pour son financement, ses gestionnaires lèvent des financements auprès de l'Europe, des collectivités, des agences de l'eau, des entreprises et des mécènes, à hauteur de 10 à 20 M€ par an.

En revanche, la gestion de ces sites est confiée au Parc National de Port-Cros et à son équipe présente sur le secteur tout au long de l'année, ainsi qu'à la commune.

La charte du parc national de Port-Cros



Créé le 14/12/1963, **le Parc National de Port-Cros fête cette année ses 60 ans !** Il occupe 1700 ha de terres émergées et 2900 ha de surfaces en aires marines, est l'un des deux plus anciens parcs nationaux de France et le pionnier des parcs marins en Europe. Son rôle est primordial dans la protection des animaux, des plantes et de l'habitat de ceux-ci. Les écosystèmes et la diversité des espèces bénéficient de ce processus de protection ! La Charte d'un Parc National est le contrat qui concrétise le projet de protection et les orientations de développement durable élaboré pour son territoire. La Croix Valmer a signé son adhésion à la Charte du PNPC le 25 mai 2016 pour une durée de 15 ans, offrant ainsi à la

commune une nouvelle dimension à son image. Cette adhésion était une évidence puisque la commune travaillait déjà avec un agent de l'équipe du parc, basé sur le cap Lardier. Son objectif est de donner un cadre, **une ambition partagée aux politiques locales** de protection, d'aménagement et de développement durable. Cette charte concilie la préservation de la biodiversité des milieux naturels terrestres et marins avec le développement économique en permettant aux activités existantes de continuer à fonctionner. (Cf. Carte). **De nombreuses actions ont déjà été réalisées** : création du sentier sous-marin, projet cap Phoenix après l'incendie du Cap Lardier, la marque esprit parc, etc.



Le Pavillon Bleu

Le pavillon bleu est un écolabel, **symbole d'une qualité environnementale exemplaire et du tourisme durable des plages**. Son attribution distingue les communes qui mènent une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité.

Cette attribution, d'une part, sensibilise aux risques qu'engendre la pollution plastique pour les écosystèmes et d'autre part appelle à la protection de la biodiversité.



Ce label que la commune détient **depuis 1985**, favorise donc la prise de conscience générale pour un comportement plus respectueux de toutes les richesses naturelles.

Qualité des eaux de baignade

Afin de vérifier qu'aucune pollution ne vient altérer la qualité sanitaire des eaux de baignade, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, l'Agence Régionale de Santé effectue des **contrôles réglementaires une fois par semaine**. Des vérifications effectuées aux différentes plages de Gigaro, d'Héraclée, de Sylvabelle et du Débarquement.



La Croix Valmer va au-delà de la réglementation avec une surveillance supervisée par le service Espaces Maritimes de la Communauté de Communes.

Celui-ci réalise aussi des **contrôles hebdomadaires** et si besoin est, en période de crise, notamment lors des suites d'orages.

Pelagos

Il s'agit d'un **sanctuaire pour les mammifères marins** en Méditerranée.

Concrétisé en 1999 par un accord international entre la France, l'Italie et Monaco, ce lieu est destiné à la protection de ces espèces en Méditerranée et s'étend de Giens jusqu'aux côtes italiennes, englobant Monaco, la Corse et la côte nord de la Sardaigne sur 87 500 km². (cf. carte).

C'est en 2011 que la commune de La Croix Valmer devient signataire de la « Charte Pelagos ».

Dans cet espace remarquable d'une Méditerranée très riche en biodiversité mais aussi très fréquentée et menacée par la pollution, **Pelagos intervient pour surveiller et protéger** plus de 25 espèces de Cétacés : 3000 dauphins bleu et blancs, des rorquals, cachalots ou encore globicéphales.

Sont également observables, les espèces de poissons (espadons, requins peau bleue, poissons lune...), d'oiseaux (pingouins torda, goélands leucophée, puffins cendrés...) et d'autres animaux : méduses, calmars, tortues caouannes, phoques moines, hippocampes...



Natura 2000

Natura 2000 est un réseau constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, avec comme enjeux leur conservation en Europe.

L'aire marine protégée de la corniche varoise, s'étend du Cap Nègre à l'ouest à la pointe de la Rabiou à l'est de Saint-Tropez.

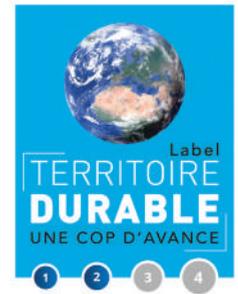
La Croix Valmer est inscrite en site Natura 2000 depuis l'arrêté du 26/06/2014 (zone spéciale de conservation) pour la partie de son territoire qui inclut les propriétés du Conservatoire du Littoral, des caps Lardier et Taillat.

Représentatifs de la biodiversité, ces lieux doivent être préservés en intégrant les préoccupations économiques, sociales, culturelles, régionales en matière de développement durable.



L'ensemble des eaux de la commune dans cette zone bénéficie d'**une protection et d'une surveillance particulière par le service espaces maritimes** de la communauté de communes du Golfe de Saint Tropez. Les résultats sont publiés au côté des postes de secours des plages. Le réseau Natura 2000 permet aussi de financer des travaux comme la réfection du sentier du littoral, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou des zones de mouillages en vue de protéger la Posidonie.

Label Territoire Durable



Ce label est une reconnaissance régionale pour les territoires durables. Son objectif est d'identifier, d'accompagner et **valoriser les collectivités qui s'engagent dans la transition écologique** par des démarches locales et globales du développement durable témoignant de leur engagement.

En résumé, ce label nous incite à nous engager dans le processus d'amélioration continue de nos spécificités locales, ce qui nous a permis de relancer notre dynamique de développement durable (ancien « Agenda 21 »).

Dans ce contexte, la commune travaille depuis 2019

en partenariat avec les acteurs environnementaux du territoire pour améliorer sa démarche dont elle établit un bilan annuel. Ainsi, **elle a mis en place des actions concrètes télématiques** : gestion des déchets alimentaires des cantines, projet d'autoconsommation collective d'énergie, rénovation des éclairages publics en lien avec la biodiversité, signature de la charte « zéro » déchet...

Autres protections

PADD et documents urbanistiques (EBC, inconstructibilité...)

Charte zéro déchet plastique

3 axes sont choisis :

- Sensibilisation à la réduction des déchets plastiques (sensibiliser tous les publics et continuer à organiser des opérations de ramassage des déchets)

- Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques (favoriser les alternatives aux

plastiques, favoriser le recyclé ou recyclage lorsque l'usage de plastique est nécessaire),

- Gérer et valoriser les déchets plastiques (favoriser la réutilisation et réparations d'objets, optimiser le système de tri et de collecte de ces déchets.

Charte d'engagement pour des plages de caractère en méditerranée



ACTIONS MENÉES PAR LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Les actions réalisées par le Parc national de Port-Cros sur la commune émanent d'une part des actions de gestion des sites du Cap Lardier (depuis 1984) et de Pardigon (depuis 2015), d'autre part du partenariat établi entre le PNPC et la commune au travers de la charte du parc national.

Les actions de gestion de l'équipe Cap Lardier-Pardigon reposent sur 4 piliers :

La surveillance du territoire et des usages

La police de la nature est une activité pratiquée tout au long de l'année pour la sauvegarde des sites, de la faune et de la flore. Cette activité qui représente environ 20% du temps de travail permet aussi aux différents usagers de cohabiter et à la nature de conserver son caractère et sa richesse. La police permet de mieux gérer le risque incendie, le braconnage, la pêche illégale ou divers usages, qui, répétés par des milliers de visiteurs, endommagent les milieux

naturels (cueillette, circulation de véhicules...). Mission difficile, elle est **le prolongement de la pédagogie effectuée au quotidien.**



Un exemple de surveillance avec une opération de lutte anti-braconnage.

La pédagogie, la sensibilisation et l'accueil du public

La sensibilisation touche différents publics allant du visiteur aux scolaires en passant par les élus ou socioprofessionnels. L'objectif est de **partager nos connaissances du territoire et de la nature** pour qu'elle soit mieux prise en compte et de tenter de trouver un équilibre entre protection et fréquentation. Chaque action de terrain nous mettant en

rapport avec le public, génère des occasions de discussion et d'éducation à l'environnement. De même, des partenariats sont établis avec le monde scolaire, notamment avec l'ITEP de Sylvabelle qui nous permet de réaliser des actions de travaux en commun et de préparer des jeunes au monde de l'entreprise.

Activités d'inventaires naturalistes et de suivis scientifiques

Nous pourrions dire que l'on ne protège que ce que l'on connaît donc il nous faut inventorier le vivant sur les sites dont nous avons la garde : botanique, ornithologie, entomologie... Ils entrent dans le cadre de nos missions.

Les données récoltées intègrent les bases de données flore et faune du Système d'Information sur la Nature et les Paysages et participent à la connaissance sur la biodiversité. De même nous participons à des protocoles d'études de certaines espèces à forts enjeux patrimoniaux (Tortue d'Hermann, Loup gris, Cistude d'Europe, Lézard ocellé...). Ces protocoles nous permettent d'évaluer l'état des populations animales ou de repérer des plantes rares ou protégées orientant la gestion ou les aménagements.



Suivi de la population de Cistude d'Europe à Héraclée.

La participation de l'équipe à l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communale en est une illustration.

Travaux de génie écologique, d'aménagement ou de gestion

L'équipe du cap Lardier réalise, pour le compte du Conservatoire du Littoral, propriétaire des lieux, de nombreux travaux d'entretien, d'aménagement ou de protection des espèces. Certains de ces travaux sont réalisés par des entreprises et l'équipe doit les instruire et en suivre l'exécution. Pour le reste, c'est avec nos

bras que nous réalisons des travaux forestiers, la pose de la signalétique, le nettoyage du site ou la lutte contre le mimosa, espèce exotique envahissante. La gestion de près de 400 hectares de terrain est riche d'actions de travaux, toujours différents et variés. **Il s'agit en effet d'un très grand jardin !**

Restauration d'une population de tortue d'Hermann

Après plus de 15 ans de travaux scientifiques menés par la Station d'Observation et de protection des tortues et de leur milieu (SOPTOM) des retours d'expériences positifs et de très nombreuses concertations, plusieurs dizaines de juvéniles de tortues issus de l'élevage conservatoire de la SOPTOM, ont été libéré lors du printemps 2022 sur le site du lardier.



Marquage d'une tortue d'Hermann après la pesée et les mesures biométriques

Sans l'intervention de l'homme, la population de tortues était vouée à l'extinction suite à l'incendie qui a frappé le secteur en 2017 et si un autre feu venait à se déclencher à court terme. La tortue d'Hermann est actuellement **un des reptiles les plus menacés de France** et est classée en tant que vulnérable sur la liste rouge française des espèces menacées.

Ce sont près de 100 jeunes tortues (dont 47 équipées d'émetteurs) qui ont retrouvé le chemin de la nature et sont régulièrement suivies pour évaluer le taux de survie et le potentiel de recolonisation. Toutes ces tortues ont été sélectionnées pour leur état sanitaire et par la certitude qu'elles ne sont pas hybridées par des tortues d'autres zones de la Méditerranée.



Actions réalisées avec nos fidèles partenaires

Le Sentier Marin entre l'îlot du Crocodile et la plage de Jovat est une belle réussite et la collaboration avec le service des espaces maritimes de la communauté de communes autour d'animations sur ce site pour le public et le centre de loisirs.

La surveillance en mer l'été avec les agents du secteur et la police municipale de La Croix Valmer. Les projets « **Cap Phoenix** » sur la régénération post incendie au cap Lardier et **Medde-Foreste** sur la gestion du combustible ont été très importants pour notre commune. Après l'incendie de 2017, il y a eu un travail considérable de sécurisation du site, puis toute la partie de suivis scientifiques et de restauration écologique avec le choix de laisser la nature reprendre ses droits. Mais il a fallu sensibiliser les habitants à cette démarche, et en cela, le volet culturel du projet avec la résidence artistique a été une formidable expérience.

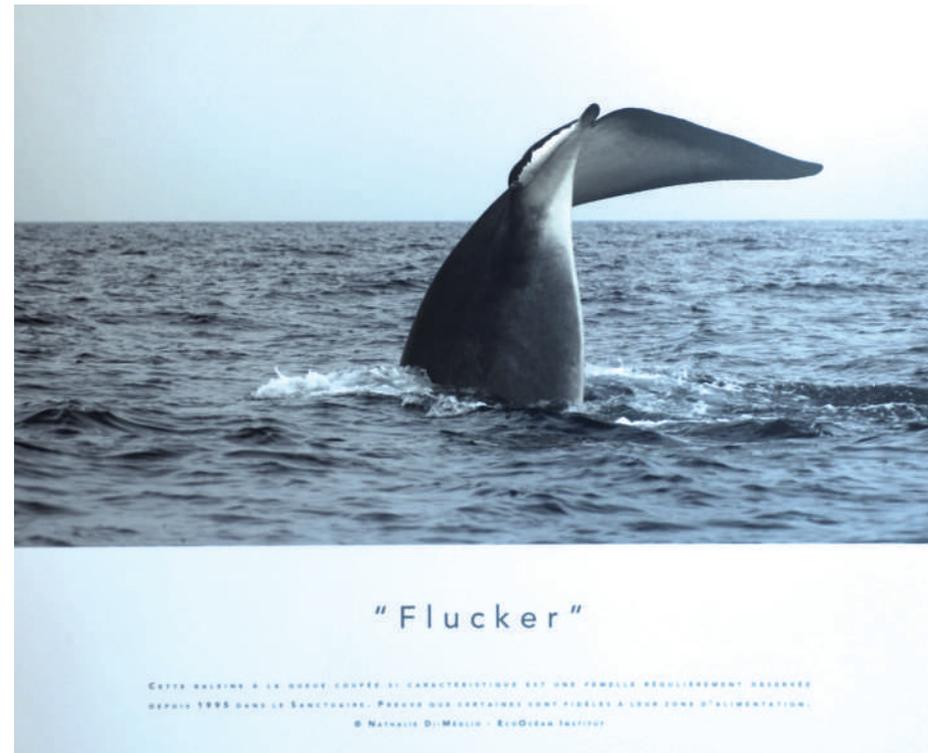
Cette approche artistique au travers de la photo et du recueil de la mémoire a permis de garder la trace d'un événement traumatisant, et de le voir sous un autre angle en nous réappropriant les lieux. Nous sommes parti d'un drame pour arriver à quelque chose de beau et de fédérateur.

Marque « Esprit Parc National » : Nous avons trois établissements marqués "Esprit Parc National" avec les hôtels : La Bienvenue, Château Mei Lésé et Lily of the Valley et espérons aller plus loin dans ce projet .

Charte zéro déchet plastique

3 axes seront suivis :

- Sensibilisation à la réduction des déchets plastiques (sensibiliser tous les publics à continuer à organiser des opérations de ramassage des déchets)
- Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques (favoriser les alternatives aux plastiques, favoriser le recyclé ou recyclage lorsque l'usage de plastique est nécessaire)
- Gérer et valoriser les déchets plastiques (favoriser la réutilisation et réparations d'objets, optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques)



Charte d'engagement pour des plages de caractère en méditerranée

La posidonie que l'on trouve sur les plages à certaines époques de l'année n'est pas "sale". C'est un oasis de vie et un formidable rempart contre l'érosion de notre littoral. Son feuillage sert d'abri et de lieu de reproduction pour de nombreux animaux. Ses banquettes de feuilles mortes qui s'échouent sur la plage amortissent les vagues et contribuent de cette manière à la protection de cette dernière.

Elle est également source d'oxygène et stocke le carbone.

Un mètre carré de prairie marine permet le stockage de bien plus de carbone qu'une même surface de forêt tropicale. Les prairies marines, sous la mer, représente 10% de l' Amazonie !

Sa faiblesse : une lente croissance à raison de 3 à 6 centimètres maximum par an. Sans compter son principal prédateur : la pollution humaine (hydrocarbures, pesticides, métaux lourds, matière en suspension, déchets terrestres, aménagement du littoral, ancrage des bateaux...).

Alors préservons là !

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes au Cap lardier et Pardigon

Les espèces exotiques envahissantes sont une des 6 causes majeures d'extinction des espèces. Il est donc important de mettre en œuvre une lutte contre notamment le mimosa (*Acacia dealbata*), la griffe de sorcière ou les Eucalyptus.

A Pardigon, c'est un véritable projet de reforestation en arbres locaux qui a démarré et qui a nécessité la coupe et le dessouchage du mimosa.

12 hectares sont concernés pour la reconstitution d'une mosaïque de milieux allant des pelouses aux bois de chênes, de frênes ou aux buissons mêlant myrtes et aubépines. C'est la mise en œuvre du plan de relance par le Parc national de Port-Cros et le Conservatoire du littoral qui permet ces travaux issus du plan de gestion forestière.



**LA CROIX VALMER
"L'A ÉCHAPPÉ BELLE" !**



Le projet pharaonique du "lotissement du Cap Mimosa et son port"

Entre le Cap Lardier et Gigaro

Après la vente des terrains et du camping « Cap Mimosa », entre 1963 et 1976, différents promoteurs et investisseurs vont laisser libre cours à leur imagination pour des projets d'aménagement inadaptés dont le fameux « Cap Mimosa » avec ses lotissements et son port !

- **22/09/1965** : M. le Ministre prend en considération sur le plan technique la construction d'un port de plaisance au Cap Mimosa. Le conseil municipal donne un accord favorable.

- **2/05/1966** : La SCI SADEVIN dépose un projet de lotissement au Cap Mimosa, portant sur 116 lots répartis sur 113 ha en zone forestière protégée et un port de yachting de 200 places situé dans l'anse de Jovat et relié à la plage de Gigaro par voie carrossable. Soit 43 000 m² de construits (le projet devait ensuite évoluer et s'agrandir avec un hôtel de 100 chambres et d'autres constructions qui couvriraient 90 000 m²).

Le conseil municipal apporte un avis défavorable pour cause de "dossier incomplet".

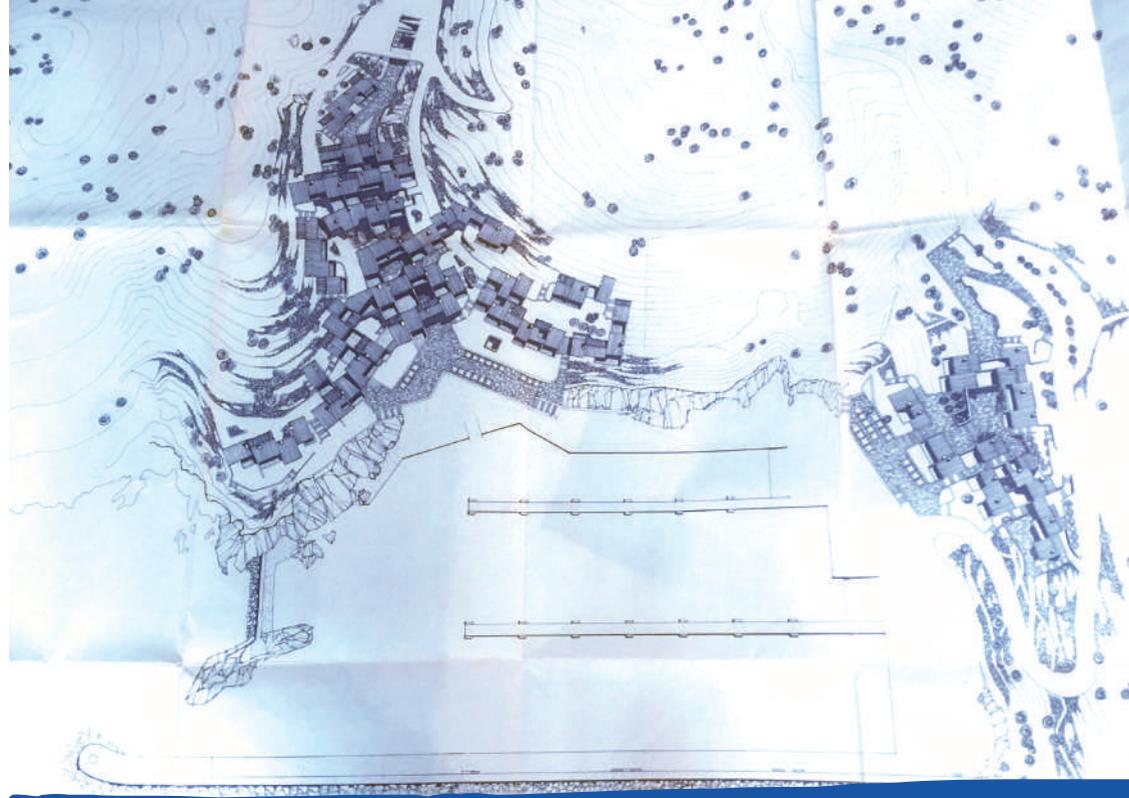
- 09/03/1968 Avis favorable du conseil municipal sous conditions : construction du port achevée avec la tranche A.

- L'Association pour la Sauvegarde des Sites de la Croix Valmer (ASSCV) et d'autres groupes se mobilisent contre ce projet destructeur de l'environnement et finiront par présenter un recours gracieux !

- **1976** : La Préfecture décide d'annuler le projet.

- **30/10/1978** : Par courrier, le 18/10/78 le directeur du Conservatoire du littoral informait le Maire d'un accord de principe avec la SCI Cap Mimosa pour la cession de 300 ha de leur propriété sur le Cap Lardier afin de protéger le territoire. La commune exprime son regret de se voir privée de ce port et en conséquence accepte de classer la zone de cette propriété en « Inconstructible ».

Exit « Cap Mimosa et son port », bonjour au merveilleux site protégé qui couvre de la plage de Gigaro jusqu'au Cap Taillat en passant par le Cap Lardier !





Le curieux projet de "marina de la palmeraie et Vallon Valmer"

François Remond, président de l'ASSCV

En 1979, naissance d'un projet de lotissements de 15 villas sur le vignoble des Palmeraies.

L'Assemblée Générale ASSCV demande que soit adoptée une position de refus.

En 1990, le projet de Marina prend forme !

Un promoteur prévoit d'acheter les terrains pour y aménager une marina comportant un ensemble de constructions autour d'un port privé. L'Association exprime une opposition formelle. Le Maire demande à l'Association d'apporter la preuve de la viabilité d'une exploitation viticole sur ce domaine. Une association soeur est créée "Les Amis du Vallon Valmer" réunissant les voisins du Vallon. Les Amis du Vallon Valmer apportent la preuve qu'une exploitation est viable. Les terrains sont maintenus en zone agricole.

En 2002, la vigne est replantée. Adieu la Marina...

L'association "Les Amis du Vallon Valmer" a terminé sa tâche. Elle se dissout et apporte ses réserves à ASSCV. Un compte de banque spécial est individualisé en vue de financer des actions qui se situeront dans la poursuite de l'esprit du Vallon Valmer.

En 2009, ce compte bancaire a **financé l'acquisition des ganivelles posées pour la défense de la dune de la plage d'Héraclée** située en avant des vignes. Cette action a été conduite en partenariat avec la Commune et le Parc National de Port Cros.



Le boulimique projet "d'aménagement de Pardigon en golf et résidences"

Pendant des années Pardigon a suscité rêves et convoitises immobilières diverses, aussi, son historique est-il particulièrement complexe. Ainsi, dans les années 1970, les controverses ont accompagné multiples projets d'aménagement sur ce territoire limitrophe avec Cavalaire et il faudrait un ouvrage entier pour en suivre toutes les étapes. Revenons sur le plus important, celui autour de la construction d'un golf et de ses résidences.

En 1976, achat des terrains par la société Arlington en vue de l'implantation d'un golf. Approbation le 27/06/1980 (PAZ) par la Préfecture sur 86 965 m² (La Croix et Cavalaire) pour un golf 18 trous entouré d'hôtels,

commerces ou encore habitations. Le 22/08/1980, une requête est posée auprès du Tribunal de Nice par le Comité de sauvegarde de la baie de Cavalaire pour annuler les arrêtés préfectoraux.

À ce moment précis commence d'incroyables procédures qui dureront des années, véritables parties de ping-pong entre promoteurs, mairies, préfectures, associations, tribunaux...

Le Conseil d'Etat confirme, le 13/02/1985, l'acquisition des terrains par le SAGP, suivi de la signature de l'avenant par le maire, et du démarrage des travaux du Golf. Un accord est signé pour la création de 1 400 logements sur 70 000 m².

Entre 1985 et 1990 Pierre et Vacances rachète le terrain à la SAGP et devient le nouvel aménageur, le golf passe alors de 40 ha à 48 ha. En 1990, l'ASSCV demande au Préfet une enquête publique et dépose un recours au tribunal de Nice le 18/02/91. Le 23/04/91, une autorisation est donnée pour le golf, puis en juillet 1991 11 permis de construire sont autorisés. Pierre et Vacances renonce à 7 000 m² de construction et signe un protocole d'accord avec les 2 associations le 28/08/91.

Nouveau rebondissement lorsqu'une 3^e association (Vivre dans la presqu'île de Saint Tropez) dépose un recours demandant l'annulation des permis de construire et l'illégalité du PAZ, le 13/4/92. Le tribunal déclare alors l'inégalité du PAZ et annule les permis de construire. Enfin, les communes de Cavalaire et de La Croix Valmer demandent au

Préfet d'engager une procédure de modification de la ZAC qui sera approuvée le 10/08/1994 mais de nouveau annulée par le tribunal de Nice le 06/05/1996.

Conclusion, le territoire de Pardigon est alors déclaré « Site remarquable » sur les 2 communes et donc totalement inconstructible.

Les associations ont gagné, mais Pierre et Vacances va intenter contre les deux communes des recours financiers qui imputeront lourdement et pendant des années leurs budgets et leurs gestions.

En 2008 Le Conservatoire du Littoral rachète les 32 ha de Pardigon. Aujourd'hui, sur ce superbe territoire, les plus heureux sont les ânes et mulets de passage qui broutent avec entrain les « orchidées remarquables ».



Le projet du "domaine du cap Lardier au Vergeron"

Le projet fut présenté en octobre 1983 pour le lieu-dit « Le Vergeron ». Il proposait en bordure de la ravissante petite plage, un **Club-hôtel de 300 bungalows** pour une capacité d'accueil de 1 200 personnes !

Ce projet essuya immédiatement un refus en bonne et due forme !

Le projet du "camping-caravaning du domaine de Chausse"

Ce projet de 1975 proposait l'aménagement au Domaine de Chausse d'un camping-caravaning pour **1 500 caravanes** pouvant accueillir **6 000 personnes** et ne prenait pas en compte l'état d'accessibilité à l'époque. Ce projet fut lui aussi immédiatement refusé !



Le bilan de ces projets fantaisistes met en évidence qu'au-delà d'une destruction de notre environnement, nous avons aussi échappé, au bas mot, à une surpopulation d'environ 15 700* personnes.

Aujourd'hui nous estimons notre population estivale autour de 40 000 personnes (10 fois la population hivernale), donc, si ces « folkloriques » projets avaient abouti, nous serions aujourd'hui, en saison touristique, plus de 56 000 personnes sur notre petite commune !

* (Golfe 4 800 + Camping-Caravaning 6 000 + Marina 2 500 + Cap Mimosa 1 200 ou plus + Cap Lardier-Vergeron 1 200 = 15 700 personnes).



*Merci à toutes et à tous
pour cette édition 2023*